



J'aime le papier

Aimerez-vous le papier ?

par Kathy Guilhempey

J'aime le papier : son grain, sa couleur, sa réflectance, sa main¹. Je m'enivre d'effluves d'encre. D'ailleurs, je n'aime pas lire à l'écran. Au-delà de quatre pages, j'imprime et lis sur papier. Pour autant, je suis une partisane du papier électronique. Contradiction ? Non. Explication et démystification.

Le papier électronique ou papiel (mot-valise accepté par l'OQLF en 2008) *n'est pas* un écran. Il s'agit d'un support aussi mince qu'une feuille de papier qui permet l'affichage de données (texte, graphique, image) et qui utilise, comme le papier, la lumière ambiante. Aucun rétro-éclairage, donc aucune fatigue visuelle. Le confort d'utilisation est identique à celui du papier.

Plusieurs technologies d'encre électronique existent aujourd'hui dont e-Ink et BiNem². L'affichage de données sur papiel ne nécessite aucune énergie. Celle-

ci est seulement requise lors du changement de page.

Pour charger des données, le papiel a besoin d'un « étui électronique » ; c'est ce que l'on nomme un lecteur électronique ou liseuse. Les deux principaux lecteurs électroniques au Canada sont le Reader de Sony et, depuis novembre 2009, le Kindle d'Amazon. Tous deux utilisent la technologie e-Ink, proposent un menu de navigation et un affichage possible dans plusieurs tailles de caractères.

Le Reader PRS 600 de Sony offre un écran tactile qui permet annotations, surlignage, prise de notes. Les « livrels » (contraction de livre et électronique) doivent d'abord être téléchargés sur un ordinateur puis transférés sur l'appareil. Le Reader lit les fichiers PDF, ePub, Word et MP3.

Le Kindle, lui, se connecte directement à internet (sans surcoût) pour télécharger les livres. Il peut en stocker jusqu'à 1 500. Son écran n'est pas tactile mais il offre un clavier sous l'écran (pour le Reader, le clavier s'affiche à l'écran et s'actionne avec un stylet). Il permet de lire des fichiers audio MP3 et des PDF.

Les livrels achetés sur Amazon peuvent être lus seulement sur le Kindle. C'est ce que l'on nomme un format de fichier propriétaire.

L'offre en livrels sur Amazon est majoritairement anglo-saxonne.

Revenons quelques instants sur le format ePub. Celui-ci est un format ouvert, c'est-à-dire qu'il n'y a nul besoin d'acheter un logiciel pour pouvoir créer ce type de fichier. Ce format est préconisé par l'International Digital Publishing Forum (IDPF)³ et a été créé par Adobe⁴. Le format ePub permet d'adapter le contenu au type d'appareil de lecture utilisé (ordinateur, liseuse, iPhone...).

Les liseuses sont bien sûr amenées à évoluer. La technologie BiNem a réussi à mettre au point un papiel en couleur et non pas uniquement en noir et blanc. Le fabricant japonais Fujitsu commercialise un lecteur électronique en couleurs dans la péninsule nipponne.

Au-delà des technologies, l'offre en liseuses va évoluer en fonction des besoins qui vont émerger. Comme l'évoquait Michaël Dahan de la société Bookeen lors d'E-Paper World 2009⁵, l'avenir dira quel *lecteur* (électronique) pour *quels* lecteurs. Peut-être verra-t-on une liseuse qui s'adressera aux consommateurs de presse, se connectant à internet pour une nécessaire mise à jour en temps réel ; une liseuse qui ciblera les amateurs de livres en offrant robustesse, un format adapté pour le glisser dans une poche, une grande simplicité

d'utilisation et un prix ajusté ; une autre liseuse ciblant davantage les étudiants et les universitaires permettant annotations, prise de notes et prise en charge de toute une gamme de types de fichiers différents... Mais il est difficile de prédire l'avenir car, en ce début de 2010, nous sommes toujours dans un contexte mouvant où les repères restent à créer. Aujourd'hui, le papiel se positionne comme un produit complémentaire à l'imprimé et non pas substitutif. Mais qu'en sera-t-il exactement à moyen terme ?

Une chose est sûre : le papiel n'est pas une simple évolution, mais va entraîner une véritable révolution, et pour le lectorat, et pour les acteurs de la chaîne du livre. Celle-ci est constituée des auteurs, des éditeurs, des imprimeurs, des diffuseurs (qui se chargent pour le compte des éditeurs de la promotion de leurs titres auprès des libraires), des distributeurs (qui acheminent physiquement le livre jusqu'aux points de vente) et des libraires. La chaîne du livrel, elle, se compose des auteurs, des éditeurs et des diffuseurs, mais les imprimeurs, les distributeurs et les libraires ne se révèlent plus strictement nécessaires. Un nouvel acteur s'impose en revanche : l'« agrégateur ».

Un agrégateur est un opérateur technique qui permet aux éditeurs de diffuser leurs œuvres numériques selon les modalités librement choisies par ces derniers : sécurisation du fichier pour qu'il ne puisse être copié, possibilité de feuilleter seulement quelques pages du livre sur le site de vente, option d'afficher l'œuvre en ligne, de télécharger l'œuvre... L'éditeur peut aussi choisir de permettre ou non à d'autres intervenants d'accéder à ses œuvres pour les promouvoir ou les vendre.

Quelle est donc la situation aujourd'hui au Québec ? L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) s'est associée à la société De Marque pour créer son agrégateur. L'entrepôt numérique de l'agrégateur est sur le territoire

québécois et est donc régi par les lois canadiennes. Tout livrel confié à l'agrégateur peut être retiré par l'éditeur à tout moment. En dépit de cette avancée d'ordre technique, dire que les éditeurs québécois sont hésitants relève de l'euphémisme. En huit mois, seuls 2 000 livrels ont été confiés à l'agrégateur. C'est qu'en effet la question des droits d'auteur demeure posée : un auteur qui a accepté la diffusion de son œuvre sur un support imprimé accepte-t-il pour autant la diffusion par un support électronique ?

En outre, la sécurisation des fichiers entre elle aussi en ligne de compte. Il arrive qu'on prête un livre à un ami, mais dans le cadre du livrel, c'est une copie identique à l'original qui pourra être conservée, et non plus un objet qui devra être rendu. Et cette situation se reproduirait à plus grande échelle avec les bibliothèques. Pourtant, aujourd'hui, quand un usager emprunte un disque compact (un « CD ») dans une médiathèque, il peut en faire une copie. Pourquoi cela devrait-il être différent pour un livrel ?

Mais plus encore, avec le livrel, les éditeurs se trouvent dans une situation délicate vis-à-vis des distributeurs et des libraires. Ils sont partenaires commerciaux depuis toujours, et parfois tous ces acteurs se retrouvent au sein de grands groupes d'édition.

Le prix du livrel constitue une autre problématique à résoudre. Quand le grand public attend des prix nettement inférieurs, les éditeurs qui proposent aujourd'hui des livrels le font souvent à un prix proche de la version imprimée, alors que c'est le lecteur qui fournit le support (250 à 350 \$ pour un lecteur électronique). L'éditeur n'a plus de dépenses d'impression et de papier, de stockage (les éditeurs français estiment entre 2 et 3 \$ CAD le coût de stockage par an et par livre), de mise au pilon, de transport... Certes, les frais de l'agrégateur ne sont pas neutres, mais la SODEC propose une aide financière aux éditeurs : prise en charge de la moitié des frais

de traitement informatique (dans la limite de 5 000 \$ par éditeur) et 10 \$ par titre.

Le livrel offre également d'autres avantages commerciaux non négligeables : pas de vente ratée pour cause d'épuisement des stocks, vente au chapitre pour certains ouvrages pointus et... achat impulsif. Si je travaille sur un sujet en plein milieu de la nuit et que j'ai besoin de me documenter, j'accède au livrel en quelques secondes. Attendre l'heure d'ouverture de la librairie ou la perspective de recevoir mon livre à domicile deux jours plus tard a de fortes chances de me dissuader de l'acquiescer.

Si les éditeurs québécois ne réagissent pas, le risque est clair : voir le lectorat québécois acheter des livres étrangers (la langue française et la pérennité des maisons d'éditions québécoises s'en trouveraient menacées) sur des sites internet étrangers (pertes économiques).

La demande est aujourd'hui bien réelle. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître à cause de la fatigue visuelle que cela induit, des milliers de gens lisent tous les jours des livres sur leur iPod ou leur iPhone (cf. le succès commercial époustoufflant du service de vente de livrels Kobo, anciennement Shortcovers, proposé par la société Indigo).

« L'effet Twitter » s'est emparé de nos sociétés : publier, c'est exister ; on communique tous azimuts. L'information est aujourd'hui une denrée périssable qui doit être diffusée en temps réel pour avoir une valeur. Les difficultés de la presse mondiale le démontrent. Dans *La bataille de l'imprimé à l'ère du papiel électronique*⁶, Eric le Ray cite Michel Serres : « à chaque révolution de société correspond une révolution de support ». Les liseuses certes évolueront, mais elles constituent déjà d'excellents produits. Seule l'offre en livrels et sa commercialisation ici, au Québec, font présentement défaut.

suite à la page 31. . .

spécial, pour exprimer nos objections, surtout celles concernant le «Ten Rounds to a Split Decision», et il a promis d'analyser les modifications à apporter.

- Larry avait tenté de réviser l'ébauche existante, mais a compris que ce n'était pas possible car celle-ci [était] fondée sur un «principe fondamentalement faux, à savoir que l'auteur a le dernier mot en ce qui a trait aux remaniements de texte et peut effacer le travail du réviseur». Larry a ensuite rédigé une nouvelle ébauche basée sur notre point de vue selon lequel : «la relation entre l'auteur et le réviseur est fondée sur la négociation; l'auteur ne peut exiger que le texte original soit réintégré, ni effacer le travail du réviseur; (...) le processus de révision doit se poursuivre jusqu'à ce que l'auteur et le réviseur approuvent le contenu en question».
- Grace, Larry, Barbara Sack et la secrétaire Avanthia [Swan] se sont rencontrés pour (...) élaborer une stratégie. Ils ont décidé de réviser l'ébauche de Larry et de l'envoyer avec une lettre d'accompagnement au comité de la TWUC de même qu'à toutes les organisations auxquelles l'ébauche offensante était adressée, pour bien faire comprendre que l'ACPE ne pouvait être citée comme approuvant l'ébauche de la TWUC, ou y contribuant, à moins que notre version ne remplace principalement la version du processus d'édition rédigée par le comité spécial. En outre, ils ont décidé d'attirer l'attention du comité sur le sexisme présent dans le texte «Ten Rounds» et d'offrir leur aide à son excision de l'ébauche finale.
- Barbara révisé présentement le reste du document de la TWUC, puis le soumettra à la vice-présidente Sarah Swartz, qui l'étudiera à temps pour respecter l'échéance des réponses du 5 février.

Sept mois plus tard, le président du Comité des relations avec l'industrie indiquait lors de l'assemblée générale de septembre 1982 que l'ACPE progressait manifestement, même si les améliorations apportées au chapitre offensant étaient en quelque sorte annulées par l'ajout «d'une introduction tout aussi inacceptable».

Malgré tout, les travaux allaient bon train. Dans un geste de bonne volonté (et pour s'assurer que le manuscrit demeurerait acceptable) l'ACPE a

proposé de fournir ses services de préparation de copie (par l'auteur de ces lignes) et de correction d'épreuves (par Susan Lawrence). Le livret intitulé *Author & Editor: A Working Guide* a été publié au printemps 1984. Il demeure, à ce jour, la meilleure description du processus d'édition que je connaisse. En tant que présidente du Comité des relations avec l'industrie en 1984, Barbara Hehener écrivait ces lignes dans le rapport annuel de sa section :

Le comité a pris nos inquiétudes au sérieux et a retravaillé le manuscrit, en acceptant toutes les modifications suggérées sauf une, [soit celle portant] sur les pronoms sexistes, que l'on a justifiés dans la préface comme étant «[attribués] arbitrairement et sans vouloir utiliser de stéréotypes» (...) L'ACPE a également travaillé bénévolement à la production du livret... Il est évident pour moi [cette année] (...) que l'ACPE a atteint un niveau de reconnaissance. Les autres organisations étaient enchantées par les conseils et l'implication de l'ACPE dans leurs projets. Il ne fait pas de doute que nous avons impressionné l'industrie de l'édition grâce à notre professionnalisme et à notre aptitude à prendre la parole avec autorité au nom des réviseurs.

Pour les membres actuels de l'Association, cette histoire peut ressembler à une tempête dans un verre d'eau. Il ne faut pas oublier, toutefois, que l'organisation venait tout juste de naître, que nous étions jeunes pour la plupart et que ce nouveau terrain de jeu nous était inconnu. Heureusement, la plupart d'entre nous possédait suffisamment d'expérience en édition et s'était créé des aptitudes de négociation passablement bonnes. Enfin, nous avions assez de jugement pour savoir que l'union fait la force. ☞

[Voix active a révisé les citations de procès-verbal pour correspondre au style du bulletin.]

J'aime le papier

... suite de la page 19

L'avènement du papier influera-t-il sur le travail du réviseur? Le rôle de ce professionnel reste bien sûr essentiel dans un monde où l'on communique de plus en plus. La périssabilité de l'information risque toutefois d'entraîner des délais de travail toujours plus soutenus. Et dans un futur proche, pour ceux d'entre vous qui le souhaiteront, la

révision d'épreuves se fera probablement sur papier et non plus sur papier. Encre et papier économisés, écologie et confort de lecture préservés. J'aime le papier. Aimerez-vous le papier? ☞

Notes

- 1 En imprimerie, on dit du papier qu'il a de la main lorsque son épaisseur semble élevée par rapport à son grammage, lorsqu'il a une bonne tenue dans la main.
- 2 Wikipedia, l'Encyclopédie libre, http://fr.wikipedia.org/wiki/Papier_électronique (consulté le 18 décembre 2009).
- 3 Cf. <http://www.idpf.org/> (consulté le 18 décembre 2009).
- 4 Cf. <http://www.adobe.com/fr/products/digitalaitions/> (consulté le 18 décembre 2009).
- 5 E-Paper World 2009 (les 1^{res} assises internationales de l'imprimé et du livre électronique) a eu lieu à l'UQAM à Montréal les 30 septembre et 1^{er} octobre 2009. L'événement a été organisé par EPC@Partners et dirigé par Éric Le Ray.
- 6 *La bataille de l'imprimé à l'ère du papier électronique*, ouvrage collectif sous la direction d'Éric Le Ray et Jean-Paul Lafrance, Presses Universitaires de Montréal, novembre 2008, 264 pages, 29,95 \$, ISBN 978-2-7606-2123-7.

Serial commas rule!

... continued from page 27

Serial commas make it clearer that the last two items in a list are separate, not one item. Lynn Kisilenko

Simple: it's much clearer. John Firth

A vote FOR (in case that doesn't show above), because it contributes to clarity ... ALWAYS and what else are we about other than clarity?! Margaret F. Sadler

Serial commas add clarity. Anne Brennan

I vote "for." However, if an author hated it, I wouldn't push for it. Shaun Oakey

When serial commas are used, there is no doubt or confusion as to meaning, modifying, and moving on. Karin Lynch

While I do like the cleanliness of leaving out the serial comma in some instances, often for clarity you just have to have it—so why not just use it all the time? Jen Pederson

The serial comma provides clarity and precision, especially when the items in the list are expressed in a phrase rather than a word, or when at least one of the items is a compound containing an "and" or an "or." For elegance and ease, it should be used consistently. Rosemary Shipton

The serial comma is very effective at avoiding ambiguity. Ben Seale